



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **20 décembre 2017**

Délibération n° 2017-2414

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) pour le projet BigBooster, dispositif international de sélection et d'accélération de start-ups à fort potentiel - Années 2017-2018

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : samedi 16 décembre 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : jeudi 21 décembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Mme Dognin-Sauze, M. Colin, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Barret, Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Broliquier, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mme Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, M. Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Petit, Mmes Peytavin, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à M. Longueval), Galliano (pouvoir à Mme Glatard), Mme Cardona (pouvoir à Mme Poulain), MM. Pouzol (pouvoir à M. Suchet), Bernard (pouvoir à Mme Laurent), Mmes Balas (pouvoir à M. Barret), Basdereff (pouvoir à M. Petit), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à M. Blache), Brugnera (pouvoir à Mme David), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Butin (pouvoir à M. Coulon), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Crespy (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), MM. Devinaz (pouvoir à Mme Gandolfi), Fenech (pouvoir à Mme de Lavernée), Forissier (pouvoir à M. Cochet), Fromain (pouvoir à Mme Corsale), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), MM. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Le Franc (pouvoir à M. Berthilier), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), M. Odo (pouvoir à M. Moroge), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Piantoni (pouvoir à Mme Michonneau), Picard (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Piegay (pouvoir à M. Moretton), Rantonnet (pouvoir à Mme Fautra), Rudigoz (pouvoir à Mme Panassier), Mme Runel (pouvoir à Mme Peillon), M. Sannino (pouvoir à M. Blachier), Mme Sarselli (pouvoir à M. Vincendet), MM. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Vergiat (pouvoir à M. David), Mme Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Charles, Calvel, Aggoun, Boudot, Bravo, Casola, Genin, Mme Ghemri, M. Passi, Mme Tifra.

Conseil du 20 décembre 2017**Délibération n° 2017-2414**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) pour le projet BigBooster, dispositif international de sélection et d'accélération de start-ups à fort potentiel - Années 2017-2018**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL), fondation abritante reconnue d'utilité publique, porte, d'ores et déjà, plusieurs actions en faveur des entreprises à fort potentiel :

- "Campus création" est un parcours global d'initiation et de soutien à l'entrepreneuriat composé de 3 concours : challenge idée, concours campus création et concours jeune entrepreneur de l'année,
- "Lyon StartUp", lancé en 2014, a pour vocation de détecter et de faire émerger les projets d'entreprises les plus prometteurs.

Le dispositif "BigBooster", lancé en 2015 par la Fondation, a pour vocation de détecter, sélectionner et accélérer le développement de jeunes entreprises présentant une ambition internationale et disposant d'innovations de pointe dans les domaines de la santé, du numérique, de l'environnement et autres innovations ayant un impact global.

BigBooster vise les start-ups tant françaises qu'internationales. Les start-ups issues de la zone Europe Moyen-Orient et Afrique et des pays francophones sont prioritairement ciblées. L'ambition est de créer, à Lyon, la plus grande compétition européenne de start-ups débutantes, en s'appuyant sur la mobilisation d'un collectif de partenaires industriels, leaders emblématiques et motivés. BigBooster permet à ces start-ups de se créer un réseau international de partenaires (investisseurs, grandes entreprises, entrepreneurs, etc.) et d'être suivies par des mentors internationaux.

La force de BigBooster réside dans son accompagnement personnalisé structuré autour de "bootcamps", programmes d'entraînement intensifs et courts, qui se déroulent en France (Lyon) et à l'international.

La FPUL sollicite le soutien de la Métropole de Lyon pour l'organisation de sa 3^e édition du dispositif BigBooster qui se déroulera en 2017 et 2018, à Lyon notamment.

I - Objectifs de la Métropole

La Métropole développe une politique de soutien affirmé à l'entrepreneuriat depuis de nombreuses années et intensifie sa politique entrepreneuriale en renforçant son soutien à l'émergence et au développement d'entreprises à fort potentiel. Elle souhaite ainsi, d'une part, augmenter le flux de start-ups vers Lyon en favorisant leur ancrage sur le territoire et, d'autre part, accélérer le développement à l'international de start-ups lyonnaises.

La Métropole souhaite également renforcer sa position à l'international dans le domaine de l'innovation et de l'entrepreneuriat en s'inscrivant dans un réseau international de villes performantes en matière d'innovation, étant rappelé que BigBooster a été lancé dans le cadre d'un partenariat fort avec la Ville de Boston, écosystème de référence mondiale en matière d'innovation, notamment, dans les domaines des biotechnologies, du digital et des cleantech. Une déclaration d'intention pour une coopération entre la Métropole, la Ville de Lyon et la Ville de Boston a, notamment, été signée le 10 février 2016 pour intensifier les échanges qui se tiennent entre les 2 villes.

II - Compte-rendu des actions réalisées au titre de la 2° édition 2016-2017 et bilan

Par délibération n° 2016-1290 du Conseil du 27 juin 2016, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 175 000 € au profit de la FPUL pour la mise en œuvre de la 2° édition du dispositif BigBooster.

A l'image de la 1ère édition, cette seconde édition de BigBooster s'articulait autour d'un axe fort Lyon-Boston.

On enregistre une très forte hausse de la participation avec + 30 % de dossiers éligibles par rapport à l'édition 1, soit 207 dossiers, dont 38 % étrangers.

Le "bootcamp", qui s'est déroulé à Lyon en octobre, a été très dynamique : 95 start-ups sélectionnées (72 en édition 1), avec la présence en marge de délégations étrangères (Canada, Corée du Sud, Chine) et un programme d'accompagnement centré sur l'acculturation au marché américain à Boston en février pour 20 finalistes.

Près de 200 mentors, experts et juges ont été mobilisés pour accompagner les start-ups tout au long du programme, avec un taux de recommandation des start-ups de 97 % (96 % pour l'édition 1) pour le bootcamp de Lyon et de 100 % (88 % pour l'édition 1) pour celui de Boston.

Au-delà de ces indicateurs, plusieurs start-ups ont développé des partenariats avec des grands groupes engagés dans le dispositif.

Concernant la visibilité du dispositif, 520 000 personnes ont été atteintes sur les réseaux sociaux et l'audience cumulée sur l'ensemble de canaux de communication est de 116 millions de personnes. Il y a eu plus de 95 retombées presse (51 pour l'édition 1) et 13 retombées médias internationaux.

En termes de bilan, BigBooster contribue à l'accélération des start-ups lyonnaises et à l'implantation d'entreprises nouvelles sur le territoire de la Métropole : parmi les 20 sélectionnées pour participer au bootcamp de Boston sur cette seconde édition, 5 étaient lyonnaises et 2 entreprises classées parmi les 20 finalistes se sont implantées à Lyon.

BigBooster est aussi l'un des piliers du partenariat avec la Ville de Boston et contribue à inscrire la Métropole dans un réseau international d'innovation comme à renforcer sa position sur la carte internationale des start-ups et de l'innovation. BigBooster est l'un des sujets qui donne aujourd'hui le plus de visibilité sur l'action de la Métropole à l'international.

BigBooster s'est également révélé comme un outil d'attractivité d'infrastructures et d'offres de services privées. Ainsi, à titre d'exemple, des discussions sont entamées pour l'implantation d'un accélérateur de start-ups dans le domaine des biotechnologies sur le modèle de Lab Central implanté à Cambridge, ville voisine de Boston.

III - Plan d'actions pour la 3° édition de BigBooster et plan de financement prévisionnel

La FPUL propose de mettre en œuvre la 3° édition du programme BigBooster du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018.

Pour cette 3° édition, BigBooster veut renforcer son positionnement et devenir le premier programme d'accélération international sans prise de participations présent sur les continents en se déployant dans plusieurs écosystèmes d'innovation et en les connectant : Europe (Lyon), Amérique du Nord (Boston), Chine (Shanghai/Shenzhen) et Moyen-Orient et Afrique.

Ces nouveaux "bootcamps" auraient la double vocation d'appuyer le développement international des start-ups ayant participé au "bootcamp" de Lyon mais également de détecter et sélectionner pour le "bootcamp" de Lyon des start-ups issues de ces écosystèmes et souhaitant se développer en Europe. Ainsi, le "bootcamp" de Lyon prévu en novembre 2017 constituera le point d'orgue et pourrait accueillir jusqu'à 150 start-ups.

L'objectif affiché est de capitaliser sur le succès des 2 premières éditions et d'apporter une attention particulière aux points suivants :

- améliorer la détection de start-ups en développant des partenariats spécifiques avec des accélérateurs, des pays, des entreprises, etc. et une communication encore plus ciblée afin d'améliorer la qualité des dossiers et le nombre de candidatures étrangères,

- sécuriser le modèle économique en trouvant de nouveaux partenaires privés, mécènes ou sponsors,
- conforter l'axe Lyon-Boston,
- affirmer le positionnement original du dispositif par une communication adaptée et ainsi renforcer la visibilité du dispositif,
- élargir la communauté de mentors et experts à mobiliser lors des "bootcamps" en augmentant le niveau d'internationaux.

Le budget prévisionnel pour la 3^e édition de BigBooster, d'un montant de 823 000 €, se présente comme suit :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
programme et accueil des conférenciers	128 000	partenariats privés - mécénat d'entreprises	415 000
équipe et management de projet	330 000	Métropole de Lyon	175 000
logistique / événementiels	215 000	Région Auvergne-Rhône-Alpes	175 000
communication	150 000	Commission européenne	58 000
Total	823 000	Total	823 000

Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 175 000 € au profit de la FPUL pour la mise en œuvre de la 3^e édition du dispositif "BigBooster". La Région Auvergne-Rhône-Alpes est sollicitée également à hauteur de 175 000 €.

Une convention est établie avec la Fondation définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention et prévoyant, entre autres, que toute modification constatée à la baisse dans l'exécution du programme, entraînera de droit un ajustement correspondant de la participation financière de la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 175 000 € au profit de la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) pour l'organisation de la 3^e édition de "BigBooster" sur l'année 2017-2018,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et la FPUL définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **Les montants** à payer seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 6574 - fonction 67 - opération n° 0P02O2298, pour un montant de 175 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 21 décembre 2017.